

Séance du JEUDI 14 FEVRIER 2013

Présents : M. ECHIVARD – Mme BARDA - M. BLUM – M. CAVATZ - M. DREIDEMY – M. HABERMACHER - M. KELLER – M. KOPP – M. LEYDINGER - M. LINDEN — Mme QUODBACH – Mme TOUSCH

Absents : Mme PERNET

Procurations : M. POLLRATZKY à M. LEYDINGER - M.VIGOUROUX à M. ECHIVARD

001-2013 : Chasse – Agréments des candidatures

Le Maire fait part au Conseil Municipal du dossier de candidature à l'adjudication du lot de chasse n° 3 réceptionné en Mairie. De même, le Maire relate l'avis de la commission consultative de la chasse qui a examiné le 13 février les déclarations et les pièces annexées.

Au regard du dossier de candidature et vu l'avis de la commission consultative de la chasse, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'agréer la candidature de M. Daniel GERBIG de PUTTELANGE AUX LACS en l'autorisant à participer à l'adjudication du lot de chasse n° 3 qui aura lieu à la Mairie le 13 mars 2013 à 16H30
- d'autoriser le Maire à signer le bail de chasse et toutes les pièces s'y rapportant.

002-2013 : Subvention CCAL

Considérant que la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs (CCAL) a décidé de créer un fonds de concours représentant une enveloppe globale de 15.000 € pour aider les communes de Holving, Hazembourg, Kappelkinger, Le Val de Guéblange et Rémering lès Puttelange à financer l'acquisition d'un broyeur de branches ;

Considérant que ce fonds sera égal à 50% de la part du financement de la commune du montant hors taxes de l'acquisition d'un broyeur de branches, hors subventions, sans pouvoir dépasser 3.000 € ;

Séance du JEUDI 14 FEVRIER 2013

Considérant que la commune de REMERING LES PUTTELANGE a fait l'acquisition d'un broyeur de branches :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- demande la participation de la CCAL pour le financement de l'achat du broyeur de branches
- Autorise le Maire à signer tous documents à intervenir, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

003-2013 : ONF – Travaux sylvicoles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le programme de travaux sylvicoles 2013 pour un montant de 3.630,00 €

004-2013 : Extension du réseau d'eau potable

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'une extension de réseau d'eau potable s'avère nécessaire rue Principale pour mise en conformité d'un branchement d'une maison d'habitation,

DECIDE, à l'unanimité :

- la réalisation des travaux d'extension du réseau d'eau pour l'alimentation en eau potable rue Principale, jusqu'à la parcelle concernée,
- la prise en charge de 50% (cinquante) du solde des travaux réalisés (montant de la facture HT moins les subventions du syndicat des eaux).

005-2013 : Cession de terrains

Le Conseil Municipal :

- Considérant la demande émanant de Monsieur Joseph KARST, domicilié en notre commune, 97 rue de la Ligne Maginot, relative à l'acquisition des terrains cadastrés :

Séance du JEUDI 14 FEVRIER 2013

- section 14 parcelle 166 (en partie)
d'une contenance totale de environ 50 ares
- section 15 parcelle 141 (en partie)
d'une contenance totale de environ 45 ares
- Considérant que ces terrains faisaient partie de l'ancien réseau anti-chars
- Ainsi que des terrains jouxtant ces parcelles, à savoir :
 - Section 14 parcelles 152, 155, 156, 157, 158, 159 et 160
 - Section 15 parcelles 132, 135, 137 et 131
d'une contenance totale de 32,67 ares

Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

1. la vente au profit de Monsieur Joseph KARST au prix de 32,47 € l'are, des parcelles cadastrées :
 - section 14 n° 166 en partie d'une superficie de environ 50 ares
 - section 15 n° 141 en partie d'une superficie de environ 45 ares
2. la vente au profit de Monsieur Joseph KARST au prix de 336,70 € l'are, des parcelles cadastrées :
 - Section 14 parcelles 152, 155, 156, 157, 158, 159 et 160
 - Section 15 parcelles 132, 135, 137 et 131
d'une contenance totale de 32,67 ares
3. de faire supporter les frais de la présente opération à Monsieur Joseph KARST
4. de donner pouvoir au Maire pour signer l'acte et toutes les pièces s'y rapportant

006-2013 : Régime indemnitaire

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal que l'arrêté du 24 décembre 2012 fixe les nouveaux montants de référence de l'indemnité d'exercice de missions des préfetures à compter du 1^{er} janvier 2012.

Le régime indemnitaire des agents territoriaux a été défini par analogie avec le régime indemnitaire équivalent des fonctionnaires de l'Etat dans le respect des dispositions de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26/01/1984 et du décret n°91-875 du 06/09/1991.

Ainsi, pour chaque cadre d'emplois de la fonction publique territoriale, le décret précité indique le corps de fonctionnaires d'Etat correspondant.

Séance du JEUDI 14 FEVRIER 2013

Au regard de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26/01/1984 qui précise que « l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale peut décider de maintenir, à titre individuel, au fonctionnaire concerné, le montant indemnitaire dont il bénéficiait en application des dispositions réglementaires antérieures, lorsque ce montant se trouve diminué soit par l'application ou la modification des dispositions réglementaires applicables aux services de l'Etat servant de référence, soit par l'effet d'une modification des bornes indiciaires du grade dont il est titulaire » le Maire propose donc de maintenir, à titre individuel, aux agents territoriaux concernés le montant de référence des dispositions antérieures.

- Le versement de l'indemnité d'exercice de missions des Préfecture dans les conditions fixées dans la délibération du 29 mai 2008,

Les attributions individuelles prises en ce sens feront l'objet de décisions individuelles par l'autorité territoriale.

Adoptée à l'unanimité

007-2013 : Convention relative à la réalisation d'un carrefour giratoire

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du projet de convention émanant du Conseil Général de la Moselle ayant pour objet de définir les conditions de réalisation, de financement et de gestion ultérieure d'un carrefour giratoire à l'intersection des routes départementales n° 656 et 174L à REMERING LES PUTTELANGE, opération prévue au 1^{er} plan d'aménagement des routes de Moselle ;

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la convention telle que présentée et autorise le Maire à la signer ainsi que toutes les pièces s'y rapportant

Ce point a été rajouté avec l'accord unanime des membres présents.

Divers

Plusieurs réunions de concertation concernant la réforme des rythmes scolaires sont prévues courant mars. Il est important que les différents partenaires puissent débattre sur ce projet afin d'envisager un démarrage dès la rentrée 2013.

Des éléments plus concrets seront présentés lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Séance du JEUDI 14 FEVRIER 2013

Séance du 14 février 2013

Délibérations

001-2013	Chasse – Agrément des candidatures
002-2013	Subvention CCAL
003-2013	ONF – Travaux sylvicoles
004-2013	Extension du réseau d'eau potable
005-2013	Cession de terrain
006-2013	Régime indemnitaire
007-2013	Convention relative à la réalisation d'un carrefour giratoire

Membres présents

Jean-Luc ECHIVARD	
Jeannine QUODBACH	
Christophe LEYDINGER	
Laurent KELLER	
Jean-Jacques LINDEN	
Caroline BARDA	

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**
Délibérations du Conseil Municipal

Séance du JEUDI 14 FEVRIER 2013

Christophe BLUM	
Jean-Paul CAVATZ	
Philippe DREIDEMY	
Vincent HABERMACHER	
Sébastien KOPP	
Emilie PERNET	Absente
Thierry POLLRATZKY	Procuration à M. LEYDINGER
Chantal TOUSCH	
Jean René VIGOUROUX	Procuration à M. ECHIVARD